

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
03 décembre 2024

Mis en ligne :
12 décembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 23
Votants : 28
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien, VALLÉE Priscilla ;

Procurations de vote et mandataires : LE GUENNEC Jean-Michel ayant donné pouvoir à DA CUNHA Manuel, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie, MAHEO Aude ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël, NOULLEZ Sébastien ayant donné pouvoir à BONNAFOUS Catherine, SOUQUET Eric ayant donné pouvoir à POINTIER Vincent ;

Absent : GARNIER Chrystèle.

Monsieur Damien GEZEQUEL est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 03 décembre 2024) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 30

Délibération n°2024-139. VCEU : Vœu pour l'attribution de terres agricoles pour l'exploitation « les Volailles du Pâtis du Moulinet »

Rapporteur : G.LEFEUVRE

Préambule : Depuis le début du mandat, nous accompagnons la famille GEORGES afin qu'elle puisse retrouver des terres pour poursuivre raisonnablement ses activités agricoles.

De nombreuses démarches ont été entreprises, notamment auprès de la SAFER et de Rennes Métropole pour trouver la compensation des terres manquantes suite à l'aménagement de la ZAC Porte de Tizé.

Si à ce jour, aucune solution n'est encore actée, une piste est envisagée pour attribuer une partie des terres à compenser.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de s'unir autour d'un vœu rédigé comme suit :

VU la délibération du conseil municipal du 20 juin 2019 autorisant le rachat à Rennes Métropole de 18 hectares à la Réauté,
VU la délibération de Mars 2020 relative au dossier de création de la ZAC Multi-sites,
VU la délibération de juin 2021 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Multi-sites,
VU la délibération du 28 juin 2021 autorisant la reprise des études sur la ZAC Multi-sites avec notamment la ré-interrogation des objectifs de développement durable en lien avec la sobriété foncière,
VU la loi Climat et Résilience,
VU la délibération du 27 juin 2022 instituant le périmètre de sursis à statuer,
VU l'avis favorable avec réserves du conseil municipal de Thorigné-Fouillard sur le dossier de création et de réalisation de la ZAC Porte de Tizé,
VU le dossier d'enquête publique de la modification du PLUi n°2 de Rennes Métropole, annonçant le passage de 18 hectares en 1AU sur le secteur de la Réauté,
VU la décision de bureau de Rennes Métropole en date du 17/10/2024 autorisant le rachat de 11 hectares sur le secteur de la Haute Réauté,
VU le congé de bail rural délivré par huissier en date du 18/08/2022 pour sa date d'expiration du 28/09/2023,

CONSIDERANT l'absence de solutions proposées par la SAFER,

CONSIDERANT l'absence de solutions proposées par Rennes Métropole aménageur de la ZAE Porte de Tizé,

CONSIDERANT le contentieux introduit par l'occupante exploitante des parcelles AY0390 ; AY0389 ; AY0379 ; AY0377 ; AY0104 ; AY0096,

CONSIDERANT la démarche de médiation sollicitée par la ville de Thorigné-Fouillard,

CONSIDERANT le souhait de développer et de maintenir une agriculture de proximité avec vente directe,

Il est émis le vœu qu'après la fin du contentieux initié par l'exploitante occupante et qu'au rachat par la ville des 11 ha actuellement en portage par Rennes Métropole, le conseil municipal de la ville de Thorigné-Fouillard puisse contractualiser un bail rural avec l'exploitant des volailles du Pâtis du Moulinet sur une surface estimée aujourd'hui à 15 hectares sur les parcelles AY0390 ; AY0389 ; AY0379 ; AY0377 ; AY0104 ; AY0096.

Après en avoir délibéré par 21 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, LE GUENNEC Jean-Michel, LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien, VALLEE Priscilla), **le conseil municipal décide D'APPROUVER** le vœu ainsi rédigé.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

